

AUXERRE

CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL
24 rue des Moreaux 89000 Auxerre ☎ 03 86 40 95 10
Studios de danse : 9 rue Milliaux ☎ 03 86 52 80 80
Mail : enseignements.artistiques@auxerre.com
Site web : www.auxerre.fr

GUIDE

INSCRIPTION / RÉINSCRIPTION 2024/2025



Réinscriptions : du 18 au 24 juin 2024 (priorité aux anciens élèves)

Nouvelles inscriptions : du 29 juin 2024 au 5 juillet 2024 et du 28 août au 7 septembre 2024

Rencontres élèves/parents/professeurs : du lundi 2 au samedi 7 septembre 2024

Portes Ouvertes événements : Mercredi 4 Septembre 10h/12h et 15h/19h

– Samedi 7 septembre 10h/12h et 14h/17h

Reprise des cours : lundi 16 septembre 2024

CONDITIONS

Être âgé de 4 ans au 31/12/2024 pour la musique et la danse

Aucune inscription possible en cas de factures impayées

Tout dossier d'inscription faisant défaut des pièces obligatoires sera automatiquement rejeté

Attestation d'assurance de responsabilité civile et certificat médical à jour d'aptitude à la danse exigés avant la reprise effective des cours

1 cours d'essai autorisé pour l'EVEIL et la DANSE (durant le mois de septembre)

Cotisation annuelle - Tout trimestre commencé est dû

Location d'instruments limitée aux seuls élèves de 1^{er} cycle et possible en fonction du parc disponible

Attention !

L'ensemble des activités d'éveil, de danse et de musique seront réunies sur le même site du conservatoire rénové -rue de l'Île aux Plaisirs - à compter du mois de février 2025

ÉVEIL MUSICAL ET CORPOREL 4 ET 5 ANS INITIATION ARTISTIQUE- 6 ANS

ENFANTS SCOLARISÉS EN MOYENNE ET GRANDE SECTION MATERNELLE

Éveil musical et corporel 4 ans : enfants scolarisés en moyenne section

Éveil musical et corporel 5 ans : enfants scolarisés en grande section

Les enfants de **4 ans** et **5 ans** abordent la musique et l'expression corporelle par le jeu, l'écoute, le mouvement, le chant, le rythme et toute activité sensorielle qui favorise et stimule l'écoute, l'imaginaire et le plaisir d'un jeu musical ou corporel.

Cours de 45 minutes.

Intitulé du cours	Nombre de groupes	Nombre maximum d'élèves par cours	Jour(s) et heure(s) du cours
Eveil 4 ans	2	8	Mercredi de 9h à 9h45 <u>ou</u> de 10h à 10h45
Eveil Sans	3	9	Mercredi de 11h à 11h45 <u>ou</u> de 13h30 à 14h15 Samedi 10h15 à 11h

ENFANTS SCOLARISÉS EN CP

Initiation Artistique Musique et Danse : enfants scolarisés au Cours Préparatoire. Les enfants approfondissent les apprentissages et objectifs visés précédemment (cours d'1h).

Parcours Découverte des Instruments (PDI) réservé aux enfants de 6 ans inscrits en Initiation artistique, et potentiellement, en fonction des places disponibles, à des enfants de 7 ans encore indécis dans leur choix de pratique instrumentale.

Le PDI est organisé durant le 1^{er} et le 2^{ème} trimestre de l'année scolaire le **mercredi de 13h30 à 14h** et/ou le **vendredi de 17h30 à 18h**.

Le **mercredi** : 8 découvertes instrumentales proposées à raison de 2 séances consécutives autour d'un même instrument (**clarinette, contrebasse, harpe, hautbois, percussions, saxophone, violon, violoncelle**), et la découverte des **orgues** de la cathédrale également

Le **vendredi** : 8 découvertes instrumentales proposées à raison de 2 séances consécutives autour d'un même instrument (**accordéon, basson, clavecin, cor, flûte traversière, trombone, tuba, violon**)

Au cours du 3^{ème} trimestre l'enfant pourra choisir de s'initier à l'instrument de son choix, en fonction des places disponibles.

Intitulé du cours	Nombre de groupes	Nombre maximum d'élèves par cours	Jour et heure du cours
Initiation Artistique musicale et danse (6 ans)	2	12	Mercredi de 14h30 à 15h30 <u>ou</u> Samedi de 9h à 10h
PDI (Parcours de découverte Instrumentale)		2	Mercredi de 13h30 à 14h <u>ou</u> Vendredi de 17h30 à 18h
NOUVEAU ! Atelier 1 parent/ 1 enfant (âgé de 5 ou 6 ans)	1	6 enfants / 6 parents	Samedi de 11h15 à 12h

Les cours d'éveil et d'initiation, et l'atelier parent/enfant se déroulent aux studios de danse
L'ensemble du PDI se déroule au conservatoire (24 rue des Moreaux)

ATELIER SPECTACLE "TOUS EN SCÈNE"

« **Tous en scène** », un atelier artistique pluridisciplinaire de chant, danse et instrument.
Il regroupe **25 élèves dont 8 danseurs et 17 musiciens** (1C1/1C2 musique, 1^{er} cycle danse) et est encadré par 3 à 4 professeurs.
Pour les élèves musiciens, cet atelier remplace la chorale et pour les élèves danseurs, cet atelier se rajoute à leur cours de danse
Le thème de l'année 2024/2025 est en cours d'élaboration.

Organisation de l'atelier :

Les cours auront lieu **le mercredi de 10h30 à 12h** au Conservatoire

Date de début : **mercredi 18 septembre 2024**

2 samedis après-midi de répétitions en tutti : en février et mars 2024 aux studios de danse

Restitution publique le **samedi 15 juin 2025**

Critères d'inscription :

- 8 places pour des élèves de danse inscrits en 1er cycle
- 17 places pour les élèves musiciens instrumentistes et chanteurs de niveau 1C1 et 1C2
- Priorité aux enfants inscrits en Initiation en 2023/2024 et aux enfants rentrant en cursus musique 1C3 en 2024/2025
- Priorité par ordre d'inscription enregistrée via Imuse ou en direct au Conservatoire
- Priorité sera donnée par la direction du Conservatoire en regard de l'équilibre instrumental nécessaire au sein de l'atelier (4 instruments polyphoniques max. hors percussions)
- Inscription possible pour les élèves de niveau 1C3 pratiquant un instrument polyphonique

JEUNES À PARTIR DU CE1 - ADOLESCENTS

La formation proposée au conservatoire est globale :

- Pour la musique le cursus comprend trois cours hebdomadaires par semaine
- Pour la danse le cursus comprend et deux cours hebdomadaires par semaine.

COURS PAR FILIÈRE (NIVEAU DÉBUTANT)

Filière instrumentale	Filière vocale	Filière danse
1. Chant choral 2. Formation musicale 3. Instrument	1. Chant choral 2. Formation musicale 3. A partir de 9 ans : ▶ Initiation vocale en groupe restreint A partir de 16 ans : ▶ Cours individuel de chant	2 cours d'1h Vers l'âge de 10 ans (en CM2), orientation en danse classique ou en danse contemporaine avec deux cours d'1h30

MUSIQUE

LES DÉPARTEMENTS PÉDAGOGIQUES - COURS INDIVIDUEL D'INSTRUMENT

Département « Instruments monodiques » : Alto, basson, clarinette, contrebasse, cor, flûte traversière, hautbois, saxophone, trombone, trompette, tuba, violon, violoncelle, chant lyrique

Département « Instruments polyphoniques » : Accordéon, clavecin guitare, harpe, orgue, percussions, piano

Département « Danse » : Danse classique, danse contemporaine, danse jazz, Atelier Pilate

Département « Musiques amplifiées et improvisées » (jazz, musiques actuelles et chansons) : Batterie, chant, atelier chanson, claviers, contrebasse jazz, guitare basse, guitare électrique, guitare jazz, piano jazz, saxophone jazz, Junior Lab, Ateliers MA/JAZZ

Département « Pratiques collectives » : Chant choral enfants et adolescents, chants du monde « Odyssea », chœur des adultes, atelier d'art lyrique, Pépinière cordes, orchestre Junior Vents, ensemble symphonique « Orchestra » (ados/adultes), orchestre d'harmonie, Jazz band, direction de chœurs, direction d'ensembles de vents, chorale Impromptue, Music Lab, Junior Lab MAI, Musique de Chambre

DÉBUTS À L'INSTRUMENT... QUELQUES INFORMATIONS ET CONSEILS

Au conservatoire, l'apprentissage d'un instrument commence généralement à l'âge de 7 ans, soit à l'entrée du CE1 sauf pour les instruments à cordes frottées (violon, alto, violoncelle, contrebasse), pour lesquels, avec l'accord du professeur, il est possible de commencer dès l'entrée en CP (Initiation Instrumentale).

Pour progresser rapidement, il est indispensable de s'exercer régulièrement entre chaque cours. L'élève doit donc disposer d'un instrument à la maison. Avant d'en acheter un ou de le louer, demandez conseil au professeur.

L'inscription au cours de piano suppose que l'élève puisse travailler à la maison sur l'instrument enseigné, c'est-à-dire sur un **piano mécanique** et non sur un clavier électronique ou numérique.

Les **adultes débutants** choisiront de préférence un instrument qui leur permettra d'accéder rapidement à une pratique collective instrumentale. Quelques suggestions d'instruments : basson, clarinette, contrebasse, cor, flûte traversière, hautbois, trombone, tuba, violoncelle,

Pour les nouveaux élèves chanteurs adultes, un accueil spécifique sera proposé par les professeurs dès la rentrée. Cette rencontre permettra d'avoir une orientation appropriée : chant lyrique, chant musiques actuelles / jazz.

Choix de l'instrument sur le dossier d'inscription.

Indiquez l'instrument choisi s'il est bien défini. En cas de doute, nous vous proposerons de rencontrer plusieurs professeurs qui vous feront découvrir et essayer leur instrument. Si vous avez plusieurs idées (par exemple la guitare et la flûte traversière) notez-les par ordre de préférence.

ENTRÉE EN CYCLE SPÉCIALISÉ

Sous couvert de leur professeur principal et du conseil pédagogique, les élèves qui souhaitent se présenter à l'**examen d'entrée en cycle spécialisé instrumental** doivent en faire explicitement la demande sur le dossier d'inscription et prendre rendez-vous avec la direction. Cet examen d'entrée se déroulera le **jeudi 17 octobre 2024**. Le programme à présenter est libre, d'une durée d'environ quinze minutes.

COURS DE FORMATION MUSICALE (FM) ET DE CHORALE³

La plupart des cours de formation musicale sont orientés spécifiquement selon des critères d'âge ou d'esthétique : cours FM traditionnels pour les 7/8 ans, 9/11 ans..., FM musiques actuelles, FM jazz. (Cf. planning pour horaires)

Afin de limiter le nombre de déplacements des familles, et dans la mesure du possible, les cours de formation musicale et de chorale s'enchaînent.

Sur votre dossier d'inscription, lorsque plusieurs horaires de cours sont proposés, merci d'en choisir au moins 2.

COURS COLLECTIFS - PRATIQUES COLLECTIVES³

- **Les cours collectifs** sont ceux qui sont évolutifs (avec des niveaux) et/ou évalués (examens) : analyse, écriture, déchiffrage, culture musicale, formation musicale, basse continue, musique de chambre (dont piano 4 mains), direction d'ensembles à vent ou direction de chœur, ateliers Chansons / Jazz / Musiques actuelles⁴.

- **Les pratiques collectives** sont les ensembles instrumentaux, les chorales, les ensembles vocaux et les orchestres.

LES ORCHESTRES³

Les orchestres sont prioritaires sur toutes autres pratiques collectives.

Ces grandes formations motivantes sont extrêmement enrichissantes pour le « savoir-faire » d'un musicien : travail de l'écoute, de la lecture, des répertoires, de l'autonomie, des prestations en concert...

Les instrumentistes à cordes et à vents seront placés systématiquement dans un des orchestres relatifs à leur instrument et leur niveau. Le passage d'un orchestre à celui de niveau supérieur est suivi par les professeurs d'instrument et le conseil pédagogique.

Quel (s) orchestre(s) suivre ?

En 1^{er} cycle et début du 2^{ème} cycle :

Instrumentistes à cordes (frottées) :

- **Pépinière cordes**, pour les élèves de cordes 1C2 et 1C3
- **Ensemble « Orchestra »**, pour les élèves de cordes 1C4

Instrumentistes à vent et à percussions :

- **Orchestre Junior vents**

Instruments jazz et musiques actuelles

- **Junior Lab Musique Actuelle et Improvisée (MAI)**

Instruments amplifiés et acoustiques

Music Lab

En 2^{ème} cycle et 3^{ème} cycle :

Instrumentistes selon répertoires travaillés

- **Ensemble « Orchestra »**

Instrumentistes à vent et percussionnistes

- **Orchestre d'harmonie**

Élèves en jazz niveau 2^{ème} cycle et 3^{ème} cycle

- **Jazz Band**

Les autres ensembles instrumentaux

D'autres ensembles instrumentaux sont organisés directement par les professeurs de l'instrument concerné : ensemble de guitares, d'accordéons, de harpes, batucada (percussions brésiliennes de rue)

A noter, les élèves inscrits dans un cycle peuvent suivre une deuxième pratique collective sans supplément tarifaire.

Les chorales et les ensembles vocaux³

- **Chorales enfants** → 7 ans / 9 ans
- **Junior Voix 1 et 2** → à partir de 10 ans
- **Chœur du conservatoire** → pour les adultes (tous niveaux)
- **Atelier Lyrique** → pour les élèves des classes de chant
- **Atelier Chansignes** → pour les ados/ les adultes
- **Chants du monde « Odysséa »** → pour les adolescents et adultes
(Transmission orale, pas de prérequis)

La musique de chambre (cours collectif)

Les cours de musique de chambre s'adressent aux élèves « avancés », c'est-à-dire d'un niveau minimum de 2C3/2C4. Vous pouvez vous y inscrire soit seul, auquel cas le conservatoire fera le nécessaire pour vous insérer dans un groupe, soit avec un ensemble déjà constitué.

Afin de nous permettre d'organiser le cours et de trouver un horaire de cours qui convienne à tous, il est fortement conseillé d'indiquer précisément, dans votre dossier, quelles sont vos disponibilités en journée et en soirée au niveau de votre emploi du temps hebdomadaire.

MUSIQUES AMPLIFIÉES ET IMPROVISÉES (JAZZ, MUSIQUES ACTUELLES, CHANSONS)

Pôle Musiques Actuelles

De 8 à 10 ans, les enfants suivront l'apprentissage traditionnel classique, un atelier d'improvisation-crédation, et une initiation instrumentale adaptée : par exemple, percussions pour les élèves qui souhaitent entrer en batterie MA ou Jazz.

→ Entrée dans le cursus à partir de 11 ans

- Formation et culture musicale,
- Ateliers de pratique collective
- Cours d'instrument
- Cours d'improvisation, de création et d'arrangement
- Apprentissage de la scène et de l'environnement technologique

Pôle Jazz

Niveau minimum demandé de fin de 1^{er} cycle classique validé.

→ Entrée dans le cursus à partir de 11 ans

- Ateliers de pratique collectives / cours d'instrument
- Formation et culture musicale spécifiques
- Improvisation, arrangements, création
- Apprentissage de la scène
- Concerts hors les murs / Jam sessions
- Chorale Gospel MA Jazz

Pôle Chansons

→ Entrée à partir de 13 ans

- Écriture de textes
- Composition musicale
- Interprétation en scène
- Culture et patrimoine de la chanson française et anglophone
- Apprentissages individuels et en groupe

LES ADULTES : PRATIQUES ET FORMATIONS PROPOSÉES

Suivant votre projet - et vos disponibilités - plusieurs orientations sont possibles. A l'inscription, des entretiens avec la direction et le professeur d'instrument permettront de définir précisément votre formation en fonction de votre projet et des capacités d'accueil du conservatoire.

→ Vous êtes débutant

Il est recommandé de vous inscrire dans un cursus car cette formation complète vous donnera les techniques et savoir-faire fondamentaux pour pratiquer la musique en autonomie.

Cela suppose un réel investissement personnel : en plus du cours d'instrument, vous suivrez obligatoirement un cours de formation musicale et une pratique collective vocale ou instrumentale

Après trois à quatre années d'études, vous pourrez passer un examen-bilan afin

d'obtenir le certificat de fin de 1^{er} cycle.

→ Vous n'êtes pas débutant

Suivant votre projet, vous pouvez vous inscrire soit dans un cursus soit, si l'investissement demandé est trop important, dans un parcours personnalisé.

L'inscription dans un cycle (cursus) suppose l'engagement de suivre régulièrement l'ensemble des cours proposés.

LE PARCOURS PERSONNALISÉ

Le parcours personnalisé s'adresse aux élèves de plus de 14 ans ayant 4 ans de pratique musicale ou ayant minima validé une fin de 1^{er} cycle. Il est élaboré en concertation avec l'ensemble des enseignants encadrant l'élève et sur proposition du professeur principal puis soumis à la validation du responsable pédagogique. Les parents des élèves mineurs sont bien entendu associés à cet échange.

C'est un parcours non diplômant. A la fin du Parcours Personnalisé, les élèves ont la possibilité, soit :

1. De réintégrer le cursus diplômant si le conseil pédagogique y est favorable,
2. D'intégrer l'un des 2 autres parcours non diplômants de leur choix :
 - Le **soutien instrumental** (cours individuel de 15mn hebdo ou de 30mn toutes les 2 semaines, ou 1h mensuelle) + 1 pratique artistique collective instrumentale ou vocale.
 - Inscription dans un **cours collectif** (cf. formation musicale, projet y a de la Voix) ou dans une **pratique artistique collective** instrumentale ou vocale.

Conditions d'inscription en parcours personnalisé

- Avoir, a minima, un niveau de 1^{er} cycle validé.
- Une pratique collective artistique obligatoire
- Un cours d'instrument d'une durée de 30 minutes quel que soit votre niveau⁵.
- Respect du contrat d'objectifs et assiduité (voir règlement intérieur).
- Les demandes d'inscription - notamment à un cours individuel d'instrument ou de chant - ne sont traitées qu'après l'élaboration du contrat d'objectifs et en fonction des places disponibles (cursus prioritaire).

¹ Rappel : le cursus comprend un cours de formation musicale, une pratique collective (chorale pour les débutants) et un cours d'instrument ou de chant.

² L'accès à ces classes est soumis à des conditions d'âge (à partir de 11 ans pour le cursus Musiques actuelles et à partir de 15 ans pour le cursus Jazz).

³ Voir plannings des cours en annexe.

⁴ La ligne de cotisation correspondante comprend également la préparation à l'épreuve de Musique au baccalauréat, le supplément pour un soutien instrumental ou vocal obligatoirement lié à la pratique collective principale et les stages.

PRATIQUE COLLECTIVE SEULE

Il est possible de ne s'inscrire qu'à un cours⁶ ou à pratique collective seule (formation musicale, chorale ou orchestre).

Le cas échéant, précisez dans votre dossier d'inscription votre instrument et votre niveau (1^{er}, 2^{ème} ou 3^{ème} cycle).

PRATIQUE COLLECTIVE AIDÉE (AVEC SOUTIEN INSTRUMENTAL)⁶

Dans un ensemble ou un orchestre, il peut être nécessaire d'avoir ponctuellement une aide technique sur des questions de coups d'archet, de doigtés, de respiration. La pratique collective aidée répond à ce besoin. Elle comprend deux cours : une pratique collective obligatoire et un réservoir d'heures de cours individuel qui équivaut à 15 minutes hebdomadaires. Ce cours individuel d'instrument est pris ponctuellement avec une durée et une fréquence à définir avec le professeur.

⁵ Cette disposition générale pourra être étudiée au cas par cas, sur demande à la direction, en fonction de l'instrument concerné et des places vacantes.

⁶ Cours collectif : formation musicale adultes, analyse, écriture, arrangement, direction d'ensemble...

DANSE

INITIATION DANSE POUR LES ENFANTS SCOLARISÉS AU COURS PRÉPARATOIRE (CE1 - 7 ANS)

Ce cours développe le sens du rythme, la maîtrise de la coordination et de l'équilibre chez les enfants. Au travers d'exercices ludiques et des ateliers d'improvisation, les élèves peuvent exprimer leur créativité dans les déplacements.

A PARTIR DU CE2 ET ADOLESCENTS NON DÉBUTANTS³

A partir du CE2 (vers 8 ans) les élèves accèdent au 1^{er} cycle qui comprend obligatoirement 2 cours par semaine. Les 2 premières années de cycle, ils s'initient à la fois à la danse classique et à la danse contemporaine (soit deux cours par semaine). Ils choisiront ensuite l'esthétique qu'ils souhaitent développer (en 1C3). Les élèves qui débutent la danse après l'âge de 10 ans doivent rencontrer un professeur pour être orientés au mieux. Un cours « d'essai » pourra être nécessaire pour situer l'élève plus précisément.

LES ADULTES

Que ce soit en danse classique, contemporaine ou jazz, les adultes bénéficient d'un cours d'1h30 qui regroupe tous les niveaux.

Intitulé du cours	Nombre maximum d'élèves	Jour et heure du cours*
Danse classique	10	Mardi 19h00- 20h30
Danse contemporaine	10	Mercredi 19h- 20h30
Danse jazz	10	Samedi de 13h à 14h30

*Jours et horaires de cours indiqués sous toute réserve de modification d'ici septembre 2024

WWW.AUXERRE.FR



@villedauxerre